

## LA CFE-CGC S'ENGAGE POUR LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE

Pendant 5 ans, la fédération CFE-CGC de la Métallurgie a très activement négocié la nouvelle Convention collective de la Métallurgie :



- ◆ **Plus de 200 réunions** de négociations ou de groupes de travail paritaires
- ◆ **Près de 100 réunions** de présentations aux militants et adhérents
- ◆ **Des milliers d'heures de travail en équipe** pour étudier, analyser, proposer, débattre, convaincre...

Désormais, la Convention collective est signée et s'appliquera à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024** (1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la Protection sociale).

- ◆ **3 formations digitales** sur la classification, la protection sociale et le temps de travail
- ◆ **Plus de 150 formations présentielle**s réalisées ou à venir pour 2500 militants
- ◆ **Des réunions d'information dans toute la France**



La mise en œuvre des textes signés, en particulier la classification, est un gigantesque projet de transformation sociale dans toutes les entreprises de la branche. Sa difficulté ne doit pas être sous-estimée.

La CFE-CGC en est parfaitement consciente et s'en donne les moyens.

Mais les services RH des entreprises doivent aussi prendre la mesure de l'importance du changement. Les textes signés sont très précis et engageants.

En particulier, les entreprises doivent obligatoirement appliquer les dispositions concernant la nouvelle classification et la protection sociale.

**LA CFE-CGC SERA TRÈS VIGILANTE  
À LA PARFAITE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE CONVENTION**